

---

# Ad'AP

---

Agenda d'Accessibilité  
Programmée

1

---

Ville de Rouen

---

## Introduction :

La Ville de Rouen est attentive, en tant que collectivité territoriale, à l'égalité des droits et des chances pour tous. Elle souhaite rendre accessible ses Etablissements Recevant du Public (ERP), ses Installations Ouvertes au Public (IOP) et l'ensemble de ses services (loisirs, accueil, manifestations...).

### 1 Etat des lieux

2

La Ville de Rouen se situe dans une boucle de la Seine sur un territoire d'une superficie de 2144 hectares dont 306 hectares d'espaces verts. Elle possède un secteur historique très riche constitué de ruelles souvent pavées et de bâtis très anciens. Certains quartiers sont sur des terrains pentus ce qui peut rendre difficile la mise en accessibilité. Elle compte 111 557 habitants (données INSEE au 1/1/2015).

#### 1.1 Présentation du patrimoine

Le patrimoine de la Ville est constitué de 225 Etablissements Recevant du Public partagés sur 215 sites et répartis en différentes catégories :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : 18
- 2<sup>nd</sup> catégorie : 8
- 3<sup>ème</sup> catégorie : 42
- 4<sup>ème</sup> catégorie : 44
- 5<sup>ème</sup> catégorie : 102
- Installations Ouvertes au Public (IOP) : 11

Les bâtiments ont des usages très variés :

- 74 crèches, écoles et centres de loisirs,
- 13 sites à vocation sociale,
- 28 équipements sportifs,
- 67 édifices culturels et culturels,
- 18 locaux associatifs occupés de façon permanente,
- 15 sites administratifs (Hôtel de Ville et ses 3 mairies annexes) et divers (cimetières, toilettes publiques,...).

Ils ont été, dans la grande majorité, édifiés avant la prise en compte de normes d'accessibilité dans les constructions.

Les plus anciens remontent au XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècle. Ce sont majoritairement des locaux culturels dont 13 sont classés Monuments Historiques (ou en cours de classement). La plupart des écoles ont été construites entre 1932 et 1970. 45 bâtiments ont été réalisés entre 1970 et 2000.

Six bâtiments sont déjà accessibles (bibliothèque Simone de Beauvoir, école Rosa Parks, gymnase Nelson Mandela, crèche étoile du sud, vestiaires du stade Salomon, Cloître des Pénitents).

Les attestations de conformité de fin de travaux pour les ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie ainsi que les attestations sur l'honneur pour les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie sont joints en annexes. Il est à noter que l'attestation de la bibliothèque Simone de Beauvoir a été fournie par le Conseil Général à la Préfecture de Seine-Maritime.

## **1.2 Les diagnostics**

La Ville a pris l'initiative de faire diagnostiquer les abords situés sur l'espace public contigu à ses ERP dont la gestion relève des compétences de la Métropole Rouen Normandie. L'étroite collaboration entre les deux collectivités permettra d'assurer la cohérence entre les travaux d'accessibilité et les cheminements établis dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

### **1.2.1 Diagnostics réalisés par la société Accessmétrie :**

En 2009, afin de répondre à la réglementation en vigueur, 136 sites soit 179 bâtiments de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie et leurs abords, ont été audités par la société Accessmétrie. Depuis, des travaux de mise en accessibilité ont été engagés dans un certain nombre d'édifices.

## 1.2.2 Diagnostics réalisés par la société Citae :

De juin à décembre 2015, de nouveaux audits ont été réalisés sur tous les bâtiments incluant ceux de 5<sup>ème</sup> catégorie. 4573 obstacles ont été relevés et répartis comme suit :

- 970 obstacles depuis la rue jusqu'à l'entrée du site (stationnement, traversées, trottoirs,...),
- 397 obstacles liés à l'accueil des usagers (portes, interphones, ressauts, banques d'accueil...),
- 1006 équipements inadaptés ou non-conformes (sanitaires, vestiaires, douches...),
- 1248 obstacles à la circulation verticale (ascenseurs, escaliers...),
- 882 obstacles à la circulation horizontale (portes, signalétique...),
- 70 obstacles divers.

## 2 Stratégie patrimoniale de mise en accessibilité

Plusieurs comités de pilotage ont permis de définir la stratégie patrimoniale et de présenter l'avancement de cet agenda.

La concertation avec les directions relative à l'usage des bâtiments a conduit à écarter certains travaux pourtant proposés dans les diagnostics.

La mise en accessibilité des 225 bâtiments de la Ville se fera sur 9 années scindées en 3 périodes de 3 ans.

De manière générale, la Ville a privilégié les travaux présentant le meilleur rapport accessibilité/confort d'usage/coût.

La stratégie retenue pour élaborer l'Ad'AP de patrimoine de la Ville est présentée ci-après.

## 2.1 Des priorités par secteur et type d'équipement

Pour chaque quartier de la Ville, sur la première période, la priorité sera donnée à un groupe scolaire, un gymnase, une maison de quartier.

Ainsi, un enfant en situation de handicap moteur pourra effectuer toute sa scolarité, de la maternelle au CM2, dans un même groupe scolaire. Il pourra également accéder aux installations sportives du gymnase de son secteur.

D'autre part, toutes les piscines seront équipées d'appareil de mise à l'eau en 2016. Les résidences pour personnes âgées et les unités de services sociaux seront mises en accessibilité en 2017.

Sur cette 1<sup>ère</sup> période seront également rendues accessibles :

- cinq des sept bibliothèques de la Ville (tout document peut déjà être retiré et rapporté dans n'importe laquelle d'entre elles),
- une salle de location pour les particuliers et les associations par quartier.

## 2.2 Travaux couvrant l'ensemble des 3 périodes

Les ERP bénéficieront d'une mise en accessibilité pour le handicap visuel principalement par le traitement des escaliers, la mise aux normes des ascenseurs et le respect de contrastes (mur, sol, porte) lors des chantiers de remise en peinture. Une charte « couleur » interne a été créée à ce titre.

Il en sera de même pour les travaux de menuiserie qui consistent à mettre aux normes les largeurs des portes.

## 2.3 Cas particuliers

Des projets majeurs de rénovation, d'extension ou de changement de destination sont en cours (cinéma l'Omnia, patinoire du centre sportif Guy Boissière, Jardin des Plantes). Leur mise en accessibilité sera intégrée à l'ensemble des travaux de rénovation.

Le site des Essarts est concerné par un projet de vente, il a donc été inscrit en fin de programme.

L'occupation des locaux hébergeant des associations étant amenée à évoluer, les éventuels travaux ont été programmés sur la troisième période.

## 2.4 Les dérogations

Des dérogations seront sollicitées dans le cas d'impossibilités techniques. La liste indicative proposée par la société CITAE est présentée en annexe.

D'autres dérogations pourront être demandées dans certains cas particuliers : vantaux légèrement inférieurs à la norme, mais courantes ne dépassant pas complètement d'un giron de marche...

## 2.5 L'accompagnement de la démarche

Dans le cadre de son Ad'AP, la Ville ne se limite pas à la stricte mise en accessibilité de son patrimoine.

Un plan de formation sera décliné notamment auprès des agents accueillant du public. Les sensibilisations à l'accueil de public en situation de handicap, ainsi que les formations au Facile à Lire et à Comprendre (FALC) seront poursuivies. Une initiation à la Langue des Signes Française est prévue.

De même, la signalétique des locaux sera totalement revue en collaboration avec les associations d'usager en situation de handicap. Un groupe de travail est d'ores et déjà actif afin de reprendre celle de l'ensemble du site de l'Hôtel de Ville.

Enfin, une expérimentation est en cours pour équiper les principales salles accueillant du public de l'Hôtel de Ville (salle du conseil, salle des mariages,...) d'un dispositif audio pour mal entendant. Une opération similaire sera engagée d'ici la fin de l'année 2016 pour doter les guichets de boucles magnétiques.

### **3 Concertation avec la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA)**

La CCPA est l'instance de concertation en matière de handicap. Elle est le lieu d'échanges entre la Ville et les associations sur les différents projets que mène la collectivité.

Les membres sont fréquemment sollicités afin d'apporter leur avis et leur expertise sur des chantiers en cours. L'Ad'AP a été présenté à la CCPA en séance du 20 mai 2016.

7

### **4 Suivi de mise en œuvre de l'Ad'AP**

Un tableau répertoriant l'ensemble des actions à entreprendre a été élaboré. Il permettra un suivi très précis des travaux par le comité de pilotage.

Ce dernier sera garant du respect des engagements de la Ville : suivi des programmes annuels, validation des bilans de milieu et de fin de période.